

## Message no 135 du Conseil communal au Conseil général

**Objet: Routes communales– Assainissement conformément à l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) – Route de Montreux – Crédit d'investissement de 1 000 000 francs – Approbation**

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 135 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 1 000 000 francs destiné au changement du revêtement de la Route de Montreux, afin de respecter les normes d'assainissement contre le bruit.

### **Historique**

Le dossier communal d'assainissement au bruit de divers tronçons de routes communales a été approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) le 8 septembre 2020. Suivant le rapport technique du bureau Triform SA, le Conseil communal a établi que la première partie des travaux portera sur la totalité de la Route de Montreux, du rond-point des Bains à celui d'En-Craux, en procédant au remplacement de la couche de roulement par un revêtement phono-absorbant. Par la même occasion, les trottoirs et bordures de cette route ayant subi par endroit de sérieuses détériorations seront réparés.

### **But de la dépense**

Ce crédit d'investissement comprend tous les travaux décrits ainsi que les travaux préparatoires, l'étude et le suivi du chantier par le bureau MGI SA. Renseignement pris auprès du Service des ponts et chaussées (SPC), la Confédération pourrait verser une subvention pour ces travaux, pour autant que le montant à disposition ne soit pas épuisé d'ici à la fin de ceux-ci.

### **Plan de financement**

*Rubrique comptable 2021.135.620/5010.00 – qui annule et remplace le crédit d'investissement d'intention sous rubrique 2020.993.620/5010.00*

**Coût total estimé des travaux** **Fr. 1'000'000.00**

**Coût total estimé à charge de la Commune** **Fr. 1'000'000.00**

À la charge du budget des investissements 2021

Financé par un emprunt bancaire.

### **Frais financiers du crédit d'investissement dès 2022**

Intérêts passifs	2% de Fr.	1'000'000.00	Fr.	20'000.00
Amortissement	4% de Fr.	1'000'000.00	Fr.	40'000.00
Total			Fr.	60'000.00

### **Estimation des charges d'exploitation**

Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation.

### **Conclusion**

**Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement de 1 000 000 francs destiné au changement du revêtement de la Route de Montreux et à la réfection de ses trottoirs et bordures.**

Châtel-St-Denis, janvier 2021

Le Conseil communal

Annexes: - Projet d'arrêté  
Plan de situation du tronçon concerné

## LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCO, RSF 140.11);
- le Message no 135 du Conseil communal, du 9 février 2021 ;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

### Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 1 000 000 francs destiné au changement du revêtement de la Route de Montreux et à la réfection de ses trottoirs et bordures.

### Article 2

Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire, qui sera amorti selon les prescriptions légales.

### Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

## AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Jérôme Lambercy

